

Ils ont bénéficié de l'O.P.A.H.

EXEMPLES DE FINANCEMENTS

Vous avez des travaux à réaliser dans votre logement, bénéficiez de l'assistance de SOLiHA pour la conception et le financement de votre projet.

MONIQUE VOULAIT RESTER CHEZ ELLE EN SECURITE ET LONGTEMPS

Sur les conseils de SOLiHA, elle a fait aménager sa salle d'eau :

- Pose d'une douche à siphon de sol avec barres d'appui,
- Installation de WC réhaussés avec barre de relèvement,
- Elargissement de la porte d'entrée du logement avec création d'une rampe d'accès.

TRAVAUX TTC	9 112 €
SUBVENTIONS (80%)	7 290 €



DOUCHE A SIPHON DE SOL

LAURENT ET CECILE VOULAIENT ETRE MIEUX CHAUFFES TOUT EN DIMINUANT LEUR FACTURE

Sur les conseils de SOLiHA, ils ont investi judicieusement :

- Isolation des combles perdus par 30 cm de laine minérale,
- Installation d'une ventilation mécanique hygro B,
- Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation avec horloge de programmation.

TRAVAUX TTC	11 183 €
SUBVENTIONS (69%)	7 731 €
Economie sur facture énergétique :	1 307 €/an



ISOLATION DES COMBLES PERDUS



SOLiHA,

un interlocuteur unique
pour simplifier vos démarches

UN ORGANISME PARTENAIRE DES COLLECTIVITES LOCALES

La communauté de Commune Bougeois Vallée a confié l'animation de son O.P.A.H. à SOLiHA Maine-et-Loire.

Reconnues service social d'intérêt général, les associations SOLiHA constituent le **premier réseau associatif national au service de l'habitat**.

Le projet des 163 associations départementales est d'améliorer l'habitat pour mieux vivre ensemble. Leur vocation est de produire un logement décent pour tous dans un cadre de vie agréable. Leur domaine de compétences s'étend à :

- La réhabilitation accompagnée au service des particuliers
- La conduite des projets de territoire
- L'accompagnement des personnes
- La production d'habitat d'insertion
- La gestion locative sociale

Dans le cadre de l'O.P.A.H. des communes de la Vallée, la mission de SOLiHA consiste à rechercher avec vous les meilleures solutions pour la réalisation de vos travaux.

PERMANENCES sans rendez-vous :

- à Beaufort-en-Anjou (Mairie - 16 rue de l'Hôtel de ville)
2^e vendredi de chaque mois de 10h à 12h ;
- à Mazé-Milon (Mairie de Mazé-Milon - place de l'Église)
4^e vendredi de chaque mois de 10h à 12h.

RENSEIGNEMENTS (SOLiHA):
Tél. 02 41 88 87 03

Mail : opah.lavallee@solihha.fr
312 avenue René Gasnier 49100 ANGERS

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

OPAH Opération Programmées
d'Amélioration de l'Habitat

Besoin de
RÉNOVER ou **ADAPTER**
votre logement



Aides Financières
Conseils gratuits sans RDV

Un seul interlocuteur : **02 41 88 87 03**
SOLiHA
✉ opah.lavallee@solihha.fr

Bougeois
Vallée

OPAH de la Vallée
Beaufort-en-Anjou, Les Bois d'Anjou,
Mazé-Milon, La Ménitrie





La Communauté de
communes de Baugeois Vallée
investit pour améliorer
votre habitat

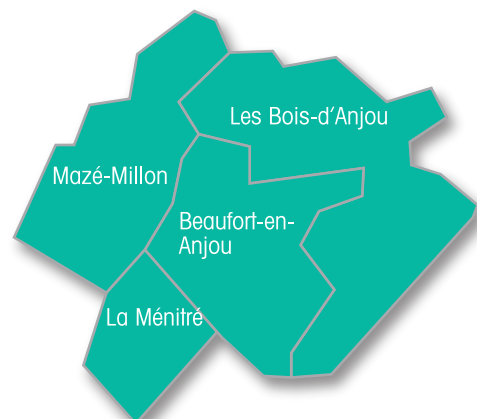
POUR REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET EN ACCOMPAGNANT LES PROPRIETAIRES
DANS LEUR TRAVAUX en proposant des diagnostics thermiques des logements
et des aides financières complémentaires pour diminuer les charges énergétiques.

POUR FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES
en adaptant les logements pour faire face aux difficultés physiques ou aux situations
de handicap.

POUR UN PLUS GRAND NOMBRE DE LOGEMENTS LOCATIFS DE QUALITE
en aidant les propriétaires à réhabiliter leurs logements dégradés ou vacants.

POUR UN MEILLEUR CONFORT en favorisant la réalisation de travaux de mise
aux normes de confort et en réhabilitant les logements vétustes.

POUR DES LOYERS MOINS CHERS en proposant aux propriétaires de pratiquer
des loyers maîtrisés, en contrepartie
de subventions.



Bénéficiez d'aides
financières majorées
pour améliorer votre
logement

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de
subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat
(ANAH), du Conseil départemental, de la
Communauté de communes de Baugeois Vallée
et de votre caisse de retraite.

PROPRIETAIRE OCCUPANT

Le taux des subventions varie de 25 % à 80 %
selon la nature de votre projet.*
L'attribution des subventions dépend du montant
des ressources du foyer.

PROPRIETAIRE BAILLEUR

Le taux des subventions varie de 25 % à 45 %
selon les travaux entrepris et la nature du loyer
du logement réhabilité.*
Vous restez libre de l'attribution du logement
mais celui-ci doit être loué pendant 9 ou 12 ans.
Les locataires de logements conventionnés
peuvent bénéficier de l'A.P.L. versée directement
au propriétaire.

* Ce taux de subvention s'applique à un montant de travaux
plafonné.



Profitez de conseils
techniques et
administratifs pour
réaliser vos travaux
en toute sérénité

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier
d'une assistance gratuite vous permettant de
définir le projet le plus approprié à vos besoins et
à vos moyens.

DEFINITION DU PROJET

Définition du projet en fonction de vos besoins,
de vos moyens et des aides disponibles.
Elaboration d'un projet de travaux répondant aux
normes réglementaires et aux exigences des
financeurs.

CONSEILS TECHNIQUES

Recommandation des travaux à entreprendre
et estimation
Visite conseil et diagnostics techniques
Analyse des devis.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Information sur les démarches administratives
nécessaires à la réalisation du projet.
Information sur les aides financières disponibles.
Etablissement et suivi des dossiers de demande
de subvention.